

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 16 mars 2023

N° 2023-19	Commande publique – Autorisation de signature du marché relatif au suivi des réseaux de surveillance de la ressource
------------	--

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à 10h00, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de la Métropole à Lyon, sous la présidence de Madame GROSPERRIN Anne, Présidente.

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR A
ANGELETTI	Lucien	X			
ARTIGNY	Bertrand		X		Benjamin BADOUARD
BADOUARD	Benjamin	X			
BOFFET	Laurence	X			
CHAMBON	Pierre	X			
COIN	Gisèle	X			
CROIZIER	Laurence	X			
GROSPERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan			X	
MARION	Richard			X	
MILLET	Pierre-Alain			X	
NOVAK	Floyd	X			
PESENTI	Maeva	X			
PLICHON	Isabelle	X			
PROST	Emilie		X		Pierre CHAMBON
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole		X		Laurence CROIZIER
VALLET	Cyrille	X			

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 15
Date de convocation du Conseil : 10 mars 2023
Secrétaire élu : Benjamin BADOUARD

1. Contexte

Accusé de réception en préfecture
069-913866331-20230316-M2023-19-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

Le présent marché concerne le suivi et la gestion des réseaux de surveillance patrimoniale des nappes souterraines. Il comprend des prestations :

- de gestion et maintenance des ouvrages et équipements ;
- d'intervention pour prélèvements sur matrice eau et solide sur différents sites (terrain difficile d'accès, fleuve, berge)
- d'expertise et d'analyse de données ;
- de petits travaux et réalisations des relevés ;
- d'analyses en laboratoire accréditée ;
- des prestations d'achat et de location de petits matériels.

Le marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, conformément aux articles R.2162-1 à R.2162-6 du et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique.

Il sera conclu pour un montant minimum annuel de 75 000 € HT et un montant maximum annuel de 300 000 € HT sur sa durée ferme de 1 an, reconductible de façon tacite 3 fois 1 an. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

2. Compte rendu de la procédure

Compte tenu de son montant total, la consultation a été lancée par la Métropole du Grand Lyon sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2124-2 et R2161-2 à 5 du Code de la Commande publique.

L'avis d'appel à la concurrence a été publié le 10 novembre 2022 sur le site Internet de la Métropole, au BOAMP et au JOUE. La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 16 décembre 2022 à 17h00.

Une seule offre a été déposée dans les délais.

La procédure a été transférée à la Régie le 1^{er} janvier 2023.

La Commission d'appel d'offres de la Régie s'est réunie le 2 mars 2023 et a attribué le marché à la société CPGF HORIZON pour un montant estimatif de 906 334,93 € HT sur la base d'un devis quantitatif estimatif non contractuel (estimé à 912 217,09 € HT).

Dès lors, il relève de la compétence du Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur de la Régie à signer ce marché.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Accusé de réception en préfecture
069-913866331-20230316-M2023-19-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

Vu les articles L2122-21, R2221-18 et R2221-24 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 2 mars 2023,

DELIBERE,

Article 1. Autorise le Directeur de la Régie à signer le marché relatif au suivi des réseaux de surveillance de la ressource avec la société CPGF HORIZON pour un montant minimum de 75 000 € HT et un montant maximal de 300 000 € et une durée d'un an, reconductible tacitement trois fois un an.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,*

La présidente du Conseil d'Administration,



Anne GROSERRIN

La secrétaire de séance



Benjamin BADOUARD

Acte rendu exécutoire après

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon figurant sur le présent document
- mise en ligne sur le site eaudugrandlyon.com :

Accusé de réception en préfecture
069-913866331-20230316-M2023-19-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023